



**ARRETE MUNICIPAL N° 2024-19 du 25 mars 2024**

**Portant réglementation de l'occupation du Domaine Public Communal, à l'occasion de l'installation temporaire d'un spectacle de marionnettes sur le parking de l'église sur le territoire de la Commune de VERNEUIL L'ÉTANG.**

**Le Maire de VERNEUIL L'ÉTANG,**

VU la loi du 2 mars 1982 modifiée,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2213-1, L2213-2, L2213-3, L2213-4 et L2213-5,

VU le code de la route et notamment les articles : R 225 R 36 à 39.

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU la demande présentée par Carole GATUINGT - 15 rue de la Goberie – BP 1305 – St

Berthevin – 53013 LAVAL Cedex, pour la présentation d'un nouveau spectacle de marionnettes,

**CONSIDERANT** : qu'il est nécessaire de réglementer l'occupation du domaine public communal à l'occasion de l'installation temporaire d'un spectacle de marionnettes du 29 mars 2024 au 1<sup>er</sup> avril 2024 sur le parking de l'église, rue Jean Jaurès, 77390 VERNEUIL L'ÉTANG.

**- ARRETE -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Madame Carole GATUINGT est autorisée à installer son spectacle de marionnettes « guignol et la pat patrouille du 29 mars 2024 au 1<sup>er</sup> avril 2024 sur le parking de l'église, rue Jean Jaurès, 77390 VERNEUIL L'ÉTANG.

**Article 2** : Le bénéficiaire aura la charge de :

- sécuriser sa manifestation,
- rendre l'emplacement dans un état de propreté,
- d'installer des affiches par ses propres soins et de les retirer avant la dernière représentation.

**Article 3** : Ampliation de cet arrêté sera transmise à MM :

- Le Représentant du théâtre de marionnettes Madame Carole GATUINGT
- Le Commandant du groupement de Gendarmerie de CHAUMES
- Le Lieutenant des Sapeurs-Pompiers de GUIGNES
- Le Directeur des Services Techniques de la Commune
- L'ASVP..

Sont chargés chacun en ce qui concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

FAIT à VERNEUIL L'ÉTANG, le 25 mars 2024

Le Maire,

Christian CIBIER

